



HISTOIRE ET INSTITUTIONS

Principales dates de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie et de ses institutions

Dernière mise à jour le 13.08.2025

Date	Évènement
1300 avant J.-C.	Premières traces de présence humaine en Nouvelle-Calédonie, attestée par la poterie Lapita.
4 septembre 1774	« Découverte » de la Nouvelle-Calédonie par James Cook.
1840-1854	Premiers établissements.
1840	Implantation des missionnaires (protestants anglais et catholiques français). Présence de baleiniers et traîquants (santaliens) et de marins (anglais et français).
24 septembre 1853	Prise de possession et implantation française.
25 juin 1854	Fondation de Nouméa.
1853-1877	Colonisation.
1853-1877	Colonisation pionnière.
1864-1897	Colonisation pénale.
1874	Découverte du nickel par Jules Garnier et début de l'exploitation minière.
1878	Révolte kanak.
1895-1903	Colonisation Feillet (abolition du bagne, immigration libre, relance de l'activité économique).
1903	Fin de l'immigration rurale.
1910	Début de relance minière.
1917	Révolte kanak.
1925	Reprise des projets d'immigration.
1940	Ralliement de la Nouvelle-Calédonie à la France Libre du général De Gaulle.
1942-1945	Présence des troupes américaines (principale base militaire hors des États-Unis).
1946	Suppression du statut de l'indigénat, le droit de vote sera ensuite donné progressivement aux Mélanésiens.
1946	La Nouvelle-Calédonie passe du statut de Colonie à celui de Territoire d'Outre-Mer (TOM).
1958	À la suite de l'avènement de la V ^e République, l'assemblée territoriale choisit le maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein du statut de Territoire d'Outre-Mer (TOM).
1976	Nouveau statut accordant une autonomie contrôlée ; élaboration d'un « plan de développement économique et social à long terme pour la Nouvelle-Calédonie ».
Juillet 1983	Table ronde sur l'évolution du Territoire, à Nainville-les-Roches.
1984-1988	Les « Évènements » (affrontements opposant « indépendantistes » et « loyalistes »).
6 septembre 1984	Statut d'autonomie interne prévu pour 5 ans (statut Lemoine).
23 août 1985	« Statut Fabius-Pisani » instituant la régionalisation en Nouvelle-Calédonie.
17 juillet 1986	Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (régime transitoire).
13 septembre 1987	Référendum de consultation des populations intéressées sur l'accession du Territoire à l'indépendance ou sur son maintien au sein de la République Française, marqué par une participation de 59 % des inscrits. Le gouvernement français accepte pour la première fois de restreindre le corps électoral. Les personnes ayant moins de trois ans de présence en Nouvelle-Calédonie ne peuvent pas participer à la consultation.
22 janvier 1988	« Statut Pons » fondé sur l'autonomie de gestion et la régionalisation.
26 juin 1988	Signature des Accords de Matignon.
20 août 1988	Accords de la rue Oudinot approuvant le projet de loi statutaire.

6 novembre 1988	Référendum national sur les dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1988, dispositions rassemblées dans la loi n°88-1028 du 9 novembre 1988, appelée aussi « Loi référendaire » ou « Statut Rocard-Le Pensac ».
Juillet 1988 – Juillet 1989	Administration directe de la Nouvelle-Calédonie par l'État.
14 juillet 1989	Mise en place des provinces.
1 ^{er} janvier 1990	Transfert aux provinces des compétences qui leur sont dévolues par la loi référendaire.
1990-1992	Première période d'application des contrats de développement État-Provinces et des conventions État-Territoire.
5 mai 1998	Signature de l'Accord de Nouméa.
20 juillet 1998	Révision de la Constitution par une loi constitutionnelle, qui compte désormais un titre XIII intitulé « dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ».
8 novembre 1998	Référendum calédonien approuvant l'Accord de Nouméa. Le corps électoral arrêté pour cette consultation est restreint aux personnes justifiant de dix ans de résidence.
19 mars 1999	Loi organique modifiant le statut de la Nouvelle-Calédonie, instituant notamment un exécutif local « le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie », autorisant le Congrès à adopter des « lois du Pays » et prévoyant un transfert progressif des compétences jusqu'à la consultation par référendum local sur l'accession à la pleine souveraineté, organisée au cours du mandat du Congrès qui commencera en 2014.
9 mai 1999	Élections provinciales qui initient la mise en place des nouvelles institutions.
28 mai 1999	Installation du 1 ^{er} gouvernement élu dans le cadre de l'Accord de Nouméa.
1 ^{er} janvier 2000	Premiers transferts de compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie.
9 mai 2004	Élections provinciales qui ouvrent la 2 ^e mandature du Congrès dans le cadre de l'Accord de Nouméa.
23 février 2007	Loi constitutionnelle qui entérine le « gel » du corps électoral en Nouvelle-Calédonie. Le corps électoral des référendums sur l'accession à la pleine souveraineté est gelé au 31 décembre 1994. Celui des élections provinciales est restreint aux personnes présentes en Nouvelle-Calédonie avant le 8 novembre 1998.
10 mai 2009	Élections provinciales qui ouvrent la 3 ^e mandature du Congrès dans le cadre de l'Accord de Nouméa.
1 ^{er} janvier 2014	Derniers transferts obligatoires de compétences réalisés dans le cadre de l'Accord de Nouméa. En dehors des compétences régaliennes, les seules compétences non transférées sont celles listées à l'article 27 de la loi organique.
11 mai 2014	Élections provinciales qui ouvrent la 4 ^e mandature du Congrès dans le cadre de l'Accord de Nouméa.
4 novembre 2018	1^{re} consultation référendaire sur l'accession à la pleine souveraineté.
12 mai 2019	Élections provinciales qui ouvrent la 5 ^e et dernière mandature du Congrès dans le cadre de l'Accord de Nouméa.
4 octobre 2020	2^e consultation référendaire sur l'accession à la pleine souveraineté.
12 décembre 2021	3^e consultation référendaire sur l'accession à la pleine souveraineté.
13 mai 2024	Début d'une période de troubles importants. Des émeutes sont déclenchées par l'arrivée à l'Assemblée nationale française d'un projet de réforme constitutionnelle visant à élargir le corps électoral pour les élections provinciales. De nombreuses exactions sont commises et 14 personnes dont 2 gendarmes décèdent.
16 janvier 2025	Installation du 18 ^e et dernier gouvernement élu dans le cadre de l'Accord de Nouméa.



ISEE

INSTITUT DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
NOUVELLE-CALÉDONIE

Rendez-vous sur www.isee.nc

